

LE DIABLE DANS LA VIE DES SAINTS

PAUL VERDUN (GUSTAVE MARCHAND), 1897

CHAPITRE V - LE JUGEMENT DE LUCIFER. - LES SUPPLICES GÉNÉRAUX DE L'ENFER. LES BLASPHEMES DES DAMNÉS

Lorsque le démon chargé de la tenter pendant sa vie terrestre a réussi à faire mourir une âme en état de péché mortel, et qu'il l'a conduite, avec plusieurs de ses compagnons d'iniquité, jusqu'au seuil de l'enfer, au milieu d'insultes, d'injures, de reproches et de mauvais traitements, tous plus cruels les uns que les autres, il la soulève, toute déchirée, tremblante et saisie d'une angoisse sans nom, et la précipite, la tête en bas, dans la gueule toujours ouverte du dragon.

Elle y est aussitôt avalée, engloutie, digérée et sort à l'instant de son ventre. Elle est saisie immédiatement par des diables chargés de cet emploi et présentée à Lucifer.

Sa terreur est extrême. A peine arrive-t-elle devant le roi enchaîné, qu'elle commence à souffrir du feu qui sort du corps du prince infernal par un grand nombre d'endroits.

Satan regarde cette âme, l'examine et la juge ; et ses satellites délégués à cette fonction emportent cette malheureuse au lieu qui lui a été assigné suivant les péchés qu'elle a commis sur terre.

Ils l'emportent en se moquant d'elle d'une manière si inhumaine, en la frappant avec tant de rage, et en lui inspirant un effroi si terrible, qu'en racontant ce voyage à travers les ténèbres de l'abîme sainte Françoise Romaine en pleurerait de compassion.

Cette âme malheureuse n'est pas conduite en un clin d'œil au lieu qui lui a été assigné pour son châtement. Elle n'y arrive au contraire qu'après un long et douloureux parcours.

Les trois demeures de l'enfer sont en effet séparées par d'immenses espaces remplis d'une obscurité profonde et de tourments affreux. Le réprouvé les traverse en s'avançant de supplice en supplice, au milieu d'une nuit pleine de sanglots, de malédictions et de blasphèmes.

Toutes les âmes damnées ne sont pas jetées dans la gueule du dragon. Certaines sont précipitées directement dans l'abîme la tête en bas, car toutes tombent de la même façon, et s'arrêtent devant le prince enchaîné.

Aussitôt elles sont tourmentées par le feu qui sort de Lucifer, et jugées par lui. Après quoi les malins esprits désignés pour cet emploi les portent, au milieu de cruelles tortures, au lieu qui leur a été assigné par le roi des enfers.

Mais comme ces âmes n'ont commis que des péchés ordinaires, elles sont placées dans la demeure supérieure de l'abîme. Il existe aussi dans ce séjour un grand nombre de démons sous les formes de serpents venimeux, de crapauds et d'autres horribles bêtes sauvages.

Les réprouvés y sont tourmentés par les regards de Satan lui-même et par le feu qui sort de ses yeux. Ce supplice s'ajoute à celui qu'ils endurent du fait de l'incendie général qui remplit cette première demeure.

Les âmes qui reçoivent leur châtement en ce lieu sont les âmes des Juifs qui n'ont pas commis de trop grands crimes, et celles des chrétiens qui ont **négligé de se confesser**, et, par cette négligence, sont **morts sans avoir reçu les sacrements**.

Les peines générales que supportent les damnés sont celles du feu, du froid et de l'infection qui se dégage des braisiers infernaux; celles aussi des ténèbres, des blasphèmes et du désespoir.

Les demeures de l'abîme retentissent perpétuellement, sans aucune relâche, de cris de rage et d'horribles vociférations. Tous ceux qui s'y trouvent plongés ne cessent un seul instant de maudire le nom de Dieu. Ils le blasphèment avec autant d'injustice et d'acharnement que s'ils n'avaient toujours reçu de lui que des maux innombrables et jamais aucun bienfait.

Ils insultent à tous les mystères de la Très Sainte Humanité de Notre Seigneur Jésus-Christ, et, à cause même de cette noire ingratitude, les misérables sont punis sévèrement.

De même que les âmes qui jouissent de la gloire bienheureuse adressent perpétuellement à Dieu des remerciements et des louanges pour les avoir créées, elles et toutes choses ; pour les avoir sauvées par les mystères de la vie du Rédempteur et pour les avoir comblées de tant de grâces et de faveurs ; de même les âmes qui sont punies de leurs crimes dans la nuit éternelle maudissent le Très-Haut précisément pour les causes pour lesquelles elles devraient plutôt le louer et le bénir.

Elles lancent aussi vers Lui à pleine bouche leurs insultes impuissantes à cause de la douleur infinie de leur détresse impossible à comprendre dans son affreuse horreur.

Quelques-unes maudissent plus particulièrement le mystère de la Circoncision, et d'autres celui de l'Épiphanie. Celles-ci blasphèment le très saint baptême du Sauveur, et celles-là sa pénitence et son jeûne dans le désert.

Le drame sacré de la Passion, les triomphes de la Résurrection et de l'Ascension, la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte sont les objets des imprécations d'autres de ces misérables ingrates.

Ainsi elles blasphèment et maudissent toutes les admirables opérations que le Seigneur a accomplies pour notre rédemption et notre salut, et elles agissent ainsi parce qu'elles se sont, dans leur vie terrestre, montrées ingrates de tant et de si grands bienfaits qui leur avaient été accordés.

Mais en outre elles blasphèment et maudissent avec un désespoir encore plus profond, avec une rage encore plus effrénée la Reine des cieux et l'heure bénie où, dans le conseil de la Divinité, elle fut choisie pour être la Mère du Très-Haut ; et elles agissent ainsi parce qu'elles savent que, si le Fils de Dieu ne se fût pas fait homme, elles ne seraient pas condamnées à de si cruels supplices.

Leurs vociférations, qui ne cessent jamais, sont poussées avec tant de fureur, de rage et de désespoir, que si les réprouvés ne souffraient pas d'autres peines, ils éprouveraient de celle-là seule des douleurs presque infinies. Mais ils en endurent d'autres, les unes générales et les autres particulières, selon les péchés qu'ils ont commis.

Chaque damné a constamment à ses côtés deux démons qui sont constitués spécialement ses bourreaux.

Le premier le frappe, le déchire et le supplicie infatigablement de mille manières.

Le second lui adresse, sans s'arrêter une seule minute, des reproches et des moqueries. Il lui rappelle les méfaits dont il s'est rendu coupable, son consentement donné aux premières mauvaises pensées qu'il lui a suggérées, son obéissance aux conseils pervers qu'il lui a murmurés à l'oreille, en un mot toutes ses offenses à l'égard de son Créateur.

Il le fait aussi souvenir de la même façon des bonnes actions qu'il eût pu exécuter pendant qu'il vivait sur la terre, et qu'il n'a pas accomplies.

Tous les réprouvés portent dans leur esprit un ver insatiable qui les ronge sans arrêt aucun, quoique avec plus ou moins d'acharnement. Cette peine, distincte des autres, s'appelle le remords de la conscience. Elle se joint aux reproches du démon chargé d'insulter chaque damné.

De cet examen incessant et de ces souvenirs, de ces outrages et de ces railleries, le réprouvé ressent de très grandes douleurs. Elles ne sont pas moindres que celles qu'il éprouve des coups de l'autre démon qui a pour fonction de le frapper. C'est là la cause pour laquelle il vocifère et blasphème avec tant de rage.

Ces règles sont constantes en enfer et pèsent sur toutes les âmes en particulier ; mais bien que chacune possède spécialement deux démons qui lui sont attachés et qui sont ses bourreaux, cependant elle est encore tourmentée par tous les autres mauvais esprits d'une façon générale.

CHAPITRE VI - LES SUPPLICES PARTICULIERS A CHAQUE PÉCHÉ ET A CHAQUE CATÉGORIE DE DAMNÉS

Sainte Françoise Romaine n'eut pas seulement connaissance des maux qu'endurent tous les réprouvés, elle vit en particulier les peines que souffre chacun d'entre eux, en punition du vice auquel il a été plus spécialement attaché.

Dans le récit de ses visions la bienheureuse a répété plus de cinquante fois que, si elle n'avait pas été soutenue et encouragée par l'ange qui l'accompagnait, elle n'eût eu ni la constance, ni même la force de supporter la vue des spectacles qui lui étaient offerts. Elle en serait morte de douleur et d'épouvante.

LES PARESSEUX.

Les âmes des paresseux sont assises dans une fournaise. La flamme les recouvre complètement. Ils se tiennent la tête inclinée et les bras pliés.

Le siège sur lequel ils sont assis est une pierre carrée, sculptée et creusée de raies, comme une colonne cannelée. Ces raies creuses sont pleines de charbons ardents, et la pierre elle-même est en feu.

Les démons ont en main des instruments crochus et enflammés avec lesquels ils tirent ces âmes dans un sens, puis les retirent dans un autre, d'un bout à l'autre de la pierre. Ils apportent à ce travail de va-et-vient un acharnement extrême.

Les angles de la pierre creusent des sillons profonds dans la chair des suppliciés ; les charbons qui en remplissent les creux les brûlent; et les crocs maniés par leurs bourreaux les déchirent et les mettent en lambeaux.

Les tortionnaires les tournent, en outre, tantôt sur le dos et tantôt sur le ventre. Ce châtiment leur est appliqué pour les punir du temps qu'ils ont perdu sur la terre.

Puis l'un des deux démons spécialement attachés à chacun de ces damnés se tient derrière lui. Il le maîtrise de la main gauche placée sur son cœur ; de l'autre, armée d'un glaive, il lui ouvre toute la poitrine du côté droit, puis verse dans la plaie de l'huile bouillante.

Ce châtiment leur est infligé à cause de l'idée mensongère qu'ils se sont formée de la miséricorde de Dieu, lorsqu'ils étaient dans le monde, et surtout parce qu'ils produisaient au grand jour les fautes du prochain.

De plus le même démon place dans la blessure de leur poitrine un grand nombre de vers de genres variés. Ce supplice les punit des pensées de toutes sortes dont ils étaient agités sur terre, surtout lorsqu'ils restaient oisifs.

A l'aspect de ce spectacle, sainte Françoise Romaine s'étonna de voir les damnés souffrir des châtiments corporels, puisque les âmes n'ont pas de chair; elle fut très surprise également de voir les démons se servir d'instruments de fer au milieu d'un feu qui fondait les métaux.

Il lui fut répondu par l'ange Raphaël, son compagnon : «Actuellement, lui expliqua-t-il, et jusqu'à la fin du monde, les âmes des réprouvés sont évidemment et seront privées de leurs corps.

Cependant, bien qu'elles manquent de chair, elles sont punies matériellement selon les sens de leurs corps, parce que, bien que l'âme soit de son essence spirituelle, cependant elle revêt la nature matérielle pour souffrir en enfer. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'arrive le jugement dernier ; mais ensuite les âmes des réprouvés rentreront en possession de leurs corps et souffriront dans leur chair des tourments analogues à ceux que tu vois représentés».

L'ange ajouta que, d'ailleurs, **toutes ces choses lui étaient figurées, non pas dans leur exacte réalité, telles qu'elles se passent dans les gouffres de l'abîme, mais sous forme d'images sensibles**, de façon qu'elles fussent compréhensibles pour son intelligence humaine.

Quant aux instruments de supplice, le même ange lui expliqua qu'il n'existe rien de semblable dans les ténèbres de l'enfer, mais que ceux qu'elle voyait lui étaient montrés afin qu'elle se rendît compte des tortures que subissent les damnés. Ils sont en effet soumis à des peines semblables à celles qu'ils ressentiraient, si ces instruments étaient aux mains de leurs bourreaux.

LES GOURMANDS.

Le supplice que subissent les gourmands est effrayant. L'un des deux démons spécialement chargés de tourmenter chaque âme coupable de ce vice la saisit par la tête et la traîne sur des charbons ardents.

L'autre diable, pendant ce temps, saute sur elle et s'accroche à sa poitrine en enfonçant dans ses côtes les griffes de ses pieds. Il lui attache les mains et les chevilles, puis la précipite dans une cuve pleine de poix fondue et l'y enfonce

complètement, l'y submerge.

Il la retire de ce tourment et la plonge de nouveau dans une autre cuve remplie de glace ; puis, pendant qu'il la maintient dans ce bain, il lui verse entre les lèvres du vin bouillant et lui introduit en plus dans la bouche un grand nombre de serpents. Cette torture est le châtement des excès de boisson et de nourriture que le gourmand a commis sur la terre.

Et ses bourreaux lui répètent pendant ce temps : «O toi qui, durant ton séjour sur la terre, as tant aimé manger et boire, et qui as savouré toutes les délices de la table, supporte à présent ces peines et ces douleurs : tu les as justement méritées. Désormais des serpents seront ta nourriture et du feu ardent ton breuvage».

Puis ce réprouvé est lié à un gros poteau de fer rouge. Il est soumis à cette torture pour les péchés de débauche dont il s'est rendu coupable, car très souvent les excès de table engendrent l'inconduite.

Pendant que ce damné est ainsi attaché, l'un de ses deux bourreaux s'approche de lui et le lèche du haut en bas avec une longue langue de feu. Il lui cause ainsi une cruelle souffrance.

Son deuxième tortionnaire s'avance vers lui à son tour armé d'un glaive recourbé et le déchire dans les parties que son compagnon a brûlées.

Cette torture est spécialement le châtement du vice de la vaine gloire. Les riches amateurs des plaisirs de la table ont en effet la coutume de faire ostentation de leur luxe dans leurs banquets et de tirer vanité du grand nombre des plats qu'ils offrent à leurs convives, et de la beauté de leur vaisselle.

Sous le poteau de fer rouge est étendue une herse hérissée de clous très aigus. Les démons détachent le supplicié et le font tomber sur ces pointes. Là un serpent furieux le mord avec acharnement à la bouche, le frappe de sa queue comme d'un fouet et le déchire en punition des crimes d'adultère qu'il a commis. Car cette sorte de péché accompagne ou suit souvent les magnificences luxueuses des banquets.

Les bourreaux placent ensuite l'âme du gourmand à cheval sur un câble noir, et la tirent de-ci de-là, puis la laissent tomber dans le feu. Ils ont des pieux de fer et l'y attachent. Ils la soulèvent en l'empoignant dans les mâchoires de pinces de métal enflammé, la tiennent suspendue et lui font endurer pendant ce temps divers autres tourments.

Ces châtements lui sont infligés à cause des vols qu'elle a pu commettre pour satisfaire sa gourmandise.

Et ce n'est pas encore assez de tant de supplices pour châtier ce vice source de tant de désordres.

Les démons entraînent leur victime dans un puits qui contient trois fosses. Ils la plongent dans la première remplie d'une eau congelée par le froid. Ils la retirent et la jettent dans la deuxième pleine de plomb liquide. Ils lui ouvrent la bouche de force et y introduisent un breuvage composé de poix, de soufre et de fiel fondus ensemble.

De la deuxième fosse ils la précipitent ensuite dans la troisième où grouillent des serpents et des crapauds. Ces animaux immondes s'introduisent dans la bouche du damné et pénètrent dans son corps. Les deux bourreaux saisissent alors des crocs de fer rouge et extraient ces bêtes infernales des entrailles du supplicié.

Puis ils le traînent sur des lits de charbons ardents en l'insultant et l'accablant de reproches. Et l'infortuné, à travers tant et de si cruelles tortures, vocifère et blasphème avec une rage inexprimable.

LES DANSEURS.

Bien différentes des peines supportées par le gourmand sont celles endurées par le danseur.

Le damné qui a pris dans ces amusements un plaisir coupable est placé sur un grand poteau de fer enflammé, et il y est attaché. Les démons le percent de flèches avec cruauté. Ils le font avec discernement et le frappent de leurs traits suivant les différentes manières dont il a succombé, en dansant, aux tentations de l'esprit et de la chair.

Ensuite ils l'enlèvent du poteau, le frappent avec leurs pieds et lui brisent la tête avec une cruauté effroyable.

Puis ils le font se relever et, pour se moquer de lui, dansent à l'entour. Chaque bourreau tient à la main un fouet composé de courroies et de grappins de fer rouge mêlés les uns aux autres. Avec ces instruments ils frappent leur victime dans les endroits du corps par où elle a pris le plus de plaisir dans ses amusements ; dans les yeux, si c'est par la vue qu'elle a péché ; dans les oreilles, si c'est par l'ouïe ; sur la langue, si c'est par la voix en chantant ; de telle sorte que le danseur est puni dans celui de ses sens à l'aide duquel il a commis quelque faute.

En le torturant, les démons ajoutent aux coups l'injure et la raillerie : O âme douloureuse, lui disent-ils, dans un autre siècle tu as été charmée par les vanités mondaines ; mais ici tu souffres avec nous. Sache bien que tu resteras dans ces profondes demeures, au milieu des supplices, pendant toute l'éternité.

LES FEMMES COQUETTES.

Les femmes qui durant leur vie ont pris un soin excessif de leur personne, se sont ornées et rendues plus belles par des artifices de toilette et des vêtements trop luxueux, expient dans l'autre monde leur coquetterie d'une manière toute particulière.

Leurs cheveux qu'elles arrangeaient avec tant de soin ont disparu. A la place, s'entortillent sur leurs crânes dénudés d'affreux serpents qui leur mordent la tête avec férocité.

Les démons chargés de supplicier chacune d'elles tiennent de petits vases pleins de clous très aigus, rougis à la flamme des brasiers infernaux. Pour la châtier du soin qu'elle apporta jadis à s'orner, ils lui plantent ces clous enflammés dans la chair, par tout le corps. Et les serpents allongent la tête et la mordent cruellement dans les plaies creusées par les pointes.

Pendant ce temps, les deux bourreaux l'injurient et lui disent : O âme dolente, qui fus si vaine, maintenant fais ta toilette et rends-toi belle au milieu de ce feu qui te dévore. Tu es sous la garde de ces serpents. Tu es soumise à leurs morsures.

Voici que tu es tombée en enfer: c'est justice. Quand tu vivais sur la terre, tu étais comme un démon ; désormais tu demeureras dans la compagnie des démons; tu es plongée dans les brasiers de l'abîme et tu ne connaîtras plus jamais, jamais aucun repos.

Et souffletée par ces railleries, l'infortunée coquette maudit son Créateur avec des accents de rage insensée.

LES FEMMES MARIÉES.

Un peu plus loin une femme mariée répond aux vociférations de la coquette par d'autres clameurs et d'autres blasphèmes. A cause des péchés de vanité qu'elle a commis, elle souffre les mêmes tourments, mais à son supplice s'ajoutent d'autres tortures.

En châtement de ses mauvais désirs, elle est divisée en deux par les démons depuis la tête jusqu'aux pieds, et, dans ses plaies, ses bourreaux placent des légions de vers qui la dévorent toute vive.

Ces souffrances lui sont imposées à cause des pensées criminelles dans lesquelles elle s'est complue, et de ses débordements dans les plaisirs de la chair.

Des serpents s'enlacent en foule autour d'elle et la mordent plus spécialement aux membres à l'aide desquels elle a péché. Elle est ainsi tourmentée en proportion des divertissements auxquels elle s'est livrée.

En outre, pour la châtier du soin excessif qu'elle a pris de s'orner, de se parer, elle est saisie par ses bourreaux qui jouent avec elle comme avec une balle, se la jettent de l'un à l'autre et la déchirent.

Puis, quand les démons l'ont ainsi lancée de droite et de gauche, ils la punissent de ses pensées orgueilleuses en la déposant dans un lit plein de serpents, de crapauds et d'autres horribles bêtes.

La victime endure tous ces supplices en plus des autres peines communes à tous les damnés, et comme eux elle pousse sans cesse des cris de douleur et blasphème avec rage.

LES VEUVES VICIEUSES.

La femme veuve qui n'a point su conserver le respect dû à son état et s'est livrée au vice est placée sur un arbre. Elle y est attachée de telle façon que sa tête y est maintenue renversée en arrière.

Les fruits de cet arbre sont remplis de vers qui tombent dans sa bouche et dans son gosier.

Un dragon d'une laideur terrifiante l'enlace de ses replis, lui arrache la langue et le cœur et lui déchire le ventre. Non seulement il la fait ainsi souffrir cruellement, mais encore il l'accable de reproches : O âme avide de plaisirs défendus, lui dit-il, qui n'as pas veillé sur toi-même, mais as appris le vice, tu as démérité de la miséricorde divine à cause de ta vie honteuse. Tu es tombée en la puissance des esprits mauvais et tu seras tourmentée par eux pendant l'éternité tout entière.

LES DÉBAUCHÉS EN PENSÉE.

Les fautes des sens contre la chasteté ne sont pas seules punies en enfer; celles commises par l'esprit y sont aussi châtiées cruellement.

Les réprouvés qui ont conservé sur la terre la virginité de leurs corps, mais se sont complus dans des pensées de débauche, sont flagellés à coups redoublés par les démons armés de chaînes ardentes, ils en sont déchirés et mis en lambeaux; ils sont en outre placés au-dessus de bassins de fer enflammé. Et les démons, en les frappant, leur jettent l'injure à pleine bouche, et des reproches sanglants : Vous n'avez pas connu votre bien et vous l'avez méprisé. Vous avez perdu votre beauté par votre hypocrisie. A quoi vous a-t-elle servi ? Vous brûlez à présent dans des brasiers ardents et vous êtes en butte à nos railleries et à notre mépris.

LES INCESTUEUX.

Les incestueux souffrent de maux encore plus grands. Leurs âmes sont enfermées dans le lieu le plus profond de l'enfer auprès des sodomites.

Elles sont plongées dans une grande cuve pleine de matières fétides. Les démons les submergent dans cette abomination inconcevable. Puis ils les coupent en quartiers et ensuite les rejoignent. Ainsi reformées, ils les jettent de nouveau et les enfoncent dans cette cuve d'où s'exhale une puanteur infecte.

LES SODOMITES.

Les malheureux et les malheureuses qui se sont laissé entraîner aux crimes qui causèrent le châtement des villes maudites de Sodome et de Gomorre habitent la demeure la plus profonde et la plus terrible des abîmes infernaux. Ils y subissent un supplice épouvantable.

Les démons, armés de longs bâtons enflammés, les empalent et les embrochent. Ils les perforent à travers tout le corps jusqu'à ce que la pointe de leurs instruments de feu leur ressorte par la bouche.

Leurs bourreaux tiennent en main des crocs de fer rouge et les déchirent depuis la tête jusqu'aux pieds. Quelquefois, pour les faire souffrir encore davantage, ils saisissent l'extrémité de la broche qui sort de leur gosier, et la retirent complètement, puis recommencent de la leur passer au travers des entrailles. Et les âmes en proie à ces tortures effrayantes ne les voient jamais cesser, ni diminuer un seul instant.

LES PARENTS PROXÉNÈTES.

Dans un lieu non moins horrible sont placées les âmes des parents qui ont livré leurs propres filles à la débauche.

Chacune d'elles est enfermée dans une sorte de cabane dont les parois sont de flamme. Quatre démons en forme de chiens pleins de rage la déchirent cruellement avec leurs dents et l'un d'eux jette à l'autre ses débris et celui-ci les renvoie au troisième.

L'âme qui a commis le péché monstrueux par dépravation, voit son cœur arraché par les diables. Ils se le lancent tout palpitant de l'un à l'autre. Chacun le mord à un endroit, puis fait dessus ses ordures.

Le damné qui s'est rendu coupable de cette infamie par amour de l'argent, est forcé d'ouvrir la bouche, et les démons lui versent dans le gosier de l'or et de l'argent en fusion.

Des serpents se nouent tout autour du corps de ces débauchés et les font souffrir spécialement dans ceux de leurs

sens par lesquels ils ont plus particulièrement péché.

Leurs tortionnaires, pendant ce temps, leur adressent ces reproches : O pourvoyeurs et pourvoyeuses du vice, vous voici dans le feu qui ne s'éteint jamais, et vous y supportez mille maux et mille outrages. Vous avez détruit l'honneur de Dieu et, pour salaire, vous endurez des tourments sans bornes.

Et ces infortunés répondent par des vociférations de douleur et des malédictions contre leur Créateur.

Leurs bourreaux, pour augmenter leur supplice, poussent ces âmes les unes contre les autres dans une mêlée effroyable.

Les parents maudissent leurs filles, et les filles maudissent leurs parents qui furent la cause de si grands maux et de si grands tourments, et ils se battent entre eux épouvantablement.

LES RELIGIEUX INFIDÈLES AU VŒU DE CHASTETÉ.

Les âmes des religieux qui n'ont pas gardé la chasteté qu'ils avaient promise à Dieu par un vœu solennel demeurent dans un feu intense et y soutirent de nombreux supplices.

Chacune d'elles est plongée dans une cuve remplie de poix et de soufre fondus. Les démons l'en retirent à l'aide de crocs et la projettent dans une autre pleine de glace.

Puis, malgré ses blasphèmes et ses effroyables hurlements, ils l'en extraient et la déposent entre deux bassins de fer rouge, sur lesquels sont plantés, les pointes en dehors, des clous très aigus également rougis au feu. Ils l'y clouent.

Les diables se placent ensuite tout autour, armés de fourches de fer avec lesquelles ils la percent de tous les côtés en lui adressant ces outrages : Misérable, c'est parce que tu as commis des sacrilèges, que te voici plongée pour l'éternité dans les brasiers infernaux. Tu as eu l'audace, sur la terre, de prendre part aux sacrements te trouvant en état de péché mortel. Tu as mangé ton jugement et tu as bu ta condamnation. C'est pour ce motif que nous te ferons souffrir sans trêve ni repos.

LES ENFANTS INGRATS.

Si les supplices des parents qui ont livré leurs filles à la débauche est effrayant, celui des enfants qui n'ont pas honoré leurs père et mère, qui les ont méprisés et négligés, n'est pas moins redoutable.

Le fils ingrat est enfermé dans un tonneau plein de poix bouillante, et il est contraint de la boire comme on boit de l'eau. Des serpents nombreux sont ses compagnons de captivité dans son étroite prison, et les parois de celle-ci sont hérissées de rasoirs extrêmement coupants et tout en feu. Les démons font rouler ce tonneau de-ci de-là. Le prisonnier est coupé et tranché en tous sens et les serpents enfermés avec lui le mordent dans les blessures faites par les lames des rasoirs.

LES ENVIEUX.

Les envieux sont recouverts d'une immense flamme qui les enveloppe complètement. Chacun d'eux porte en lui un ver très long, très gros et très venimeux, qui lui ronge le cœur et monte jusqu'à son gosier.

Lorsque l'un des deux démons adjoints spécialement à chaque réprouvé pour être ses tortionnaires voit ce ver parvenu au palais, sur le point de sortir, il saisit d'une main le damné à la gorge et serre étroitement, pour forcer le ver à redescendre.

De l'autre main le diable tient un glaive et il en fend le cœur du supplicié. Mais ce cœur se referme et se reforme immédiatement de lui-même pour être capable de souffrir encore et toujours.

Le second bourreau, armé de crocs de fer rougis au feu, arrache ce cœur déjà reconstitué, fait dessus ses excréments et le roule dans cette pourriture; puis, quand il l'a ainsi souillé, il le promène sur la face de sa victime en l'insultant et l'outrageant.

LES HAINEUX.

De même que les envieux, ceux qui se sont laissé guider dans cette vie par la haine sont assis au milieu des flammes dans la demeure inférieure de l'abîme. Les démons les déchirent avec des peignes de fer enflammés. C'est leur châtiement particulier en plus des peines générales qu'endurent tous les damnés.

LES COLÉREUX.

Les coléreux sont punis de diverses manières, selon les différentes circonstances dans lesquelles ils se sont laissé aller à leur vice, mais la torture qui est spécialement leur punition est celle-ci : ils sont placés en un lieu dans lequel se trouve un gigantesque et effrayant serpent fait comme d'un métal embrasé. Ce monstre a un ventre énorme, tout ouvert. Son cou se replie comme un arc et sa tête est inclinée au-dessus de son ventre. Sa gueule ouverte laisse voir à l'intérieur des instruments de fer rougis, de la forme d'un croissant, coupants et stridents. Son ventre ouvert est également hérissé à l'intérieur de croissants semblables.

Les démons tiennent dans leurs mains comme de petites roues de fer ardent, toutes hérissées de clous très longs, très aigus et enflammés. A l'aide de ces roues ils lancent les âmes des coléreux dans la gueule ouverte du serpent parmi les instruments de fer embrasé dont elle est armée.

D'autres démons, porteurs de crocs de feu, attendent ces âmes pour les saisir au passage dès qu'elles apparaissent dans le ventre du monstre. Dès qu'ils les aperçoivent, ils les happent et les arrachent avec une violence extrême, puis il les emportent, les déchirent et les mettent en lambeaux avec une férocité inouïe.

LES HOMICIDES.

Dans les profondeurs de l'abîme sont placées deux énormes cuves : l'une est pleine de sang bouillant, l'autre de glace. Elles sont préparées pour les homicides.

Les démons les entraînent avec une grande impétuosité et les précipitent tantôt dans la première cuve et tantôt dans la seconde.

Ils les tourmentent encore d'autres manières. Ils ont en particulier des armes de fer enflammées avec lesquelles ils les frappent au cœur et sur la langue. Jamais les meurtriers ne voient cette torture s'arrêter, même pendant l'intervalle d'une seconde. Cela ne les empêche pas de souffrir des autres peines communes à tous les habitants de l'enfer.

Dans le même lieu que les homicides sont enfermées ces misérables femmes qui n'ont pas voulu être mères et ont tué leurs enfants avant qu'ils vissent le jour. Leur iniquité, leur astuce et leurs manœuvres perverses pour cacher leurs fautes leur ont mérité les mêmes supplices qu'endurent les meurtriers. Elles subissent avec eux des tourments proportionnés au nombre et à la gravité de leurs crimes.

LES AVARES.

Les avares sont emprisonnés dans un lieu plein de crocodiles gigantesques. Chacun de ces reptiles s'empare d'un réprouvé, le maintient immobile à l'aide de ses pattes de devant, le mord au cœur avec ses dents et lui frappe la bouche avec sa queue. D'autres démons, pendant ce temps, déchirent le damné avec des peignes enflammés, puis ils l'arrachent au crocodile avec violence.

Dans le séjour des avares est creusée une cave profonde remplie d'or et d'argent liquéfiés. Les bourreaux lancent leur victime en l'air et la font retomber dans cette fosse, où ils la noient.

Ensuite ils la reprennent pour la mettre en pièces de nouveau à l'aide de leurs peignes; puis ils versent dans son gosier de l'or et de l'argent liquides et l'accablent en outre d'opprobres de toutes sortes.

LES USURIERS.

Les usuriers supportent aussi de nombreux supplices. Ils sont posés sur une table de feu, sur laquelle ils sont cloués, les mains étendues. Ils ne sont pourtant pas disposés en forme de croix. Il a été expliqué en effet à sainte Françoise Romaine par l'ange Raphaël qui l'accompagnait et la soutenait au cours de sa vision de l'enfer, que le signe auguste du salut ne peut être employé dans le royaume de Satan, dans le séjour des réprouvés.

Sur la tête de chaque usurier ainsi étendu et cloué est placée une couronne de feu. Les démons ont des poêles contenant de l'or et de l'argent en fusion. Ils versent ces métaux effroyablement chauds dans la bouche du damné; puis ils s'empressent de percer sa poitrine d'un trou au-dessus du cœur, et, dans ce trou, ils versent encore de l'or et de l'argent liquéfiés en disant à leur victime : O âme misérable, souviens-toi de ta vie antérieure !

Ensuite les bourreaux arrachent le patient de son lit de douleur et le lancent dans une cuve qui est aussi remplie des mêmes métaux précieux fondus par l'ardeur épouvantable du feu infernal.

Ainsi les usuriers subsistent dans des tourments continuels qui se succèdent sans relâche. Ils passent de l'un à l'autre et ne connaissent point ce qu'est le repos.

LES JOUEURS.

Dans le royaume de Lucifer, tous les vices se rencontrent. Les joueurs n'y sont pas loin des usuriers dont ils ont été trop souvent les victimes.

Les joueurs aux dés souffrent cette peine spéciale d'être jetés et roulés sur des os écrasés en petits morceaux, divisés et mêlés à des charbons ardents. Les démons prennent des dés de fer rouge et les placent dans le creux des mains des joueurs et dans leur bouche.

Ils les font aussi s'asseoir sur des tables de fer rougi et les frappent avec des fouets armés de palets de fer enflammés.

Les joueurs sont tourmentés, en outre, de diverses tortures particulières, selon les fautes auxquelles ils se sont trouvés entraînés par leur passion maîtresse.

S'ils ont commis un vol, ils sont pendus. S'ils se sont rendus coupables de quelque trahison, ils sont écartelés. S'ils ont été jusqu'à l'homicide, ils sont décapités.

De cette manière, chacun est puni suivant le péché dans lequel il est tombé à cause du jeu.

Eu outre, leurs bourreaux leur versent, comme aux avares et aux usuriers, de l'or et de l'argent en ébullition dans la gorge pour les châtier de leur désir immodéré de la richesse.

Et d'autres démons leur jettent ces outrages : Misérables joueurs qui vous êtes laissé tromper et amener en ce lieu, vous nous avez donné la victoire sur vous de votre propre volonté. A présent nous vous tenons en notre pouvoir. Vous serez toujours soumis à notre domination maintenant et dans l'éternité.

Et ces âmes blasphèment avec désespoir et maudissent le nom de Dieu.

LES ORGUEILLEUX.

Les hommes qui sur la terre furent des orgueilleux et des présomptueux descendent dans l'enfer au dernier degré de l'abjection. A cause des différentes circonstances dans lesquelles ils ont péché, ils sont divisés en divers lieux, mais tous ces séjours sont eux-mêmes enfermés comme dans une enceinte commune. C'est, pour ainsi dire, une prison de l'orgueil séparée en autant de sections.

Les ambitieux sont placés à part et sont en butte aux pires opprobres des démons; autant ils ont, en ce monde, désiré les honneurs, autant ils sont, dans l'autre, couverts de confusion par les suppôts du prince enchaîné.

Il en est de même pour tous les genres d'orgueilleux. Ils sont répartis en groupes distincts suivant les circonstances dans lesquelles leur vice s'est donné carrière, et ils sont punis selon le genre et le degré de leur culpabilité.

Mais la peine générale qu'ils souffrent est celle-ci. Dans leur prison se dresse un lion gigantesque fait de métal enflammé. Il ouvre la gueule et est creux à l'intérieur.

Dans son gosier sont plantés des rasoirs affilés et rougis au feu. Dans ses flancs grouillent des serpents et des cra-

pauds ou, pour parler plus exactement, - comme il faut l'entendre d'ailleurs de tous les animaux vus dans l'enfer par sainte Françoise Romaine, - des démons sous les aspects de ces bêtes immondes.

A la partie postérieure de ce lion sont disposés, comme à l'avant, des rasoirs dont la lame est ardente.

Les diables préposés à cette fonction jettent les orgueilleux en l'air de façon qu'ils retombent dans la gueule du monstre de métal, sur les rasoirs. Les malheureux y sont coupés et divisés à tel point qu'ils paraissent morts.

Après cela, ils passent dans le ventre du lion et s'y trouvent plongés dans l'amas dégoûtant des bêtes laides, sales et venimeuses. Ils y semblent anéantis, mais ils ne tardent pas à revivre, à reprendre de nouvelles forces, car les infortunés ne peuvent, hélas ! mourir, et sont toujours dispos à souffrir de nouveaux tourments.

Des démons se tiennent à la partie inférieure du lion, armés de longs crocs. Ils s'en servent pour atteindre les damnés à l'intérieur du monstre et les tirer dehors au travers des lames coupantes des rasoirs.

Au sortir de ce passage étroit, les victimes sont déchirées en lanières, découpées en menus morceaux. Mais de nouveau leurs chairs se referment, leurs membres se reforment et, lancées en l'air, elles retombent dans la gueule du lion pour le traverser encore.

Et ce tourment recommence sans cesse.

Ces âmes douloureuses, dans une rage épouvantable, causée par des tortures si terribles et si atroces, poussent des hurlements de douleur et jettent vers Dieu d'horribles imprécations.

Les démons, railleurs, augmentent leurs souffrances par leurs moqueries et leurs reproches : O maudits orgueilleux, leur répètent-ils, pendant de longues années vous avez lutté sur la terre pour être les plus grands et pour éclipser les autres hommes ; vous avez tiré vanité de vos avantages et de vos succès ; à présent vous voilà jetés dans les flancs de ce monstre de métal, instrument de votre châtement. Désormais, et pour l'éternité, vous ne connaîtrez plus que peines et que douleurs...

LES BLASPHEMATEURS.

Le blasphème, une des formes de l'orgueil, est châtié dans les abîmes infernaux par de nombreux tourments.

Le misérable qui, durant sa vie, a insulté avec opiniâtreté Dieu et ses saints est livré à des démons armés de crocs aigus, qui lui arrachent la langue et la font brûler au-dessus d'un feu ardent. Puis, à la place, ils lui enfoncent dans la bouche des charbons enflammés.

Ensuite ils saisissent leur victime dans leurs bras et la jettent dans une cuve pleine d'huile bouillante, horriblement chaude, et ils lui versent de cette huile dans le gosier.

Tout en le faisant, ils réprimandent cette âme : Pourquoi, misérable, lui disent-ils, as-tu blasphémé Celui qui t'avait créée ?

Et cette malheureuse, en entendant ces reproches, maudit le nom de Dieu avec une rage encore plus grande, avec des accents encore plus furieux.

Ces blasphémateurs qui sont placés dans la demeure la plus profonde des enfers, souffrent des tourments plus nombreux que n'en supportent leurs voisins du même séjour, **les chrétiens qui, par peur des supplices, ont renié la sainte foi catholique.** Ces tourments plus nombreux s'ajoutent, comme les châtements particuliers de chaque sorte de fautes, aux peines générales endurées par tous les réprouvés : l'obscurité, le feu, la mauvaise odeur, etc.

LES TRÂITRES.

Parmi d'autres supplices également cruels, les traîtres subissent en particulier celui-ci : leurs bourreaux infernaux leur introduisent dans la bouche des instruments de fer terminés par des crocs et les enfoncent dans leur corps jusqu'au cœur. Puis, avec violence et en s'étudiant à les faire souffrir le plus possible, les tortionnaires leur arrachent le cœur et les parois de la gorge et jettent ces chairs pantelantes sur des charbons ardents, où ils les traînent.

Cette torture se renouvelle sans cesse et n'aura jamais de fin.

En outre, les diables plongent ces misérables traîtres dans une cuve remplie de poix ardente et les y maintiennent submergés en leur répétant : O traîtres menteurs et damnés, vous vous êtes repus d'iniquité dans le secret de vos pensées ; vous avez manqué à la fidélité que vous deviez à vos maîtres ; vous avez renié les promesses que vous aviez faites au saint baptême en renonçant à Satan et à toutes ses œuvres... Pourquoi ne les avez-vous pas observées ? Misérables perfides, souvenez-vous des serments que vous avez trahis ! Menteurs aux cœurs faux, traîtres à votre Dieu, aux engagements de votre baptême et à votre prochain, recevez à présent les châtements que vous avez mérités.

Ces âmes infortunées vocifèrent et maudissent leur baptême et tous les autres sacrements qu'elles ont reçus, et Celui qui les a institués. Et ces imprécations ne s'apaisent jamais.

Dans l'abîme les damnés sont punis, non pas seulement d'après leurs vices en général, mais aussi suivant les fautes qu'ils ont commises dans l'exercice de leurs professions sur la terre.

Sainte Françoise Romaine, guidée et réconfortée par l'ange Raphaël, vit des réprouvés ayant appartenu sur la terre à toutes les catégories sociales, depuis les plus communes jusqu'aux plus rares, depuis les plus basses jusqu'aux plus hautes.

LES MARCHANDS DE VIN FALSIFICATEURS.

Les marchands de vin morts en état de péché mortel sont logés dans la demeure la plus basse de l'enfer, dans un endroit où se trouvent trois cuves.

La première de ces cuves est pleine de glace. Les démons y plongent les commerçants qui mettaient de l'eau dans leurs tonneaux et vendaient le mélange pour du vin pur.

La deuxième, remplie de vin bouillant, contient les débitants qui se servaient de fausses mesures et trompaient leurs clients sur la quantité.

Dans la troisième cuve, les damnés s'agitent dans un mélange de vinaigre et d'autres matières. Les diables leur ouvrent les lèvres de force et leur introduisent entre les dents de l'or et de l'argent fondus. Cette peine est le châtement de leur cupidité.

Mais les âmes plongées dans la glace n'y demeurent pas perpétuellement. Leurs bourreaux les en retirent à l'aide de crocs de fer rougis au feu et les jettent dans la cuve remplie de vinaigre et d'autres matières. Ils les enlèvent encore de cette dernière, les étendent sur des charbons ardents et les accablent de reproches : Imbéciles qui vous êtes laissés tromper et mener à votre perte par votre gourmandise ; à présent vous êtes avec les démons et vous y resterez au milieu de tortures qui dureront toujours.

LES BOUCHERS FRAUDEURS.

Les bouchers sont, comme supplice particulier, suspendus à l'un des bouts d'une balance à l'aide de nombreux crochets en fer enfoncés dans leur gorge. A l'autre bout est un grand poids qui les maintient en l'air.

Cette peine est le châtement des péchés communs à leur profession, des fausses pesées et autres tromperies qui leur sont familières.

Les démons les frappent au visage avec des tripes pourries pleines d'ordure et d'une odeur épouvantable. Cette torture punit les ventes qu'ils ont faites, de viandes avariées en place de chairs fraîches et saines, et d'animaux sauvages qu'ils ont fait passer pour des animaux domestiques aux yeux de leurs clients, et de toutes les fautes semblables relatives à leur commerce.

En outre, d'autres diables les étendent sur un billot et les découpent en petits morceaux, comme l'on découpe de la chair à saucisse, et les injurient en leur disant : Malhonnêtes négociants, vous avez suivi les principes d'un monde sans scrupule et vous vous êtes laissés guider par la cupidité, sans vous en repentir jamais. Vous vous êtes moqués de la justice de Dieu, croyant qu'elle ne vous atteindrait pas plus que celle des hommes. Vous voilà réduits à une situation où vous ne pouvez plus profiter du fruit de vos tromperies et jouir de l'argent que vous avez volé. Supportez vos souffrances. Il n'est plus pour vous de bonheur.

LES MÉDECINS SANS CONSCIENCE.

Les médecins qui ont péché dans l'exercice de leur profession sont enfermés dans la demeure inférieure de l'enfer où ils sont tourmentés par Lucifer enchaîné, ou plus exactement par ses satellites.

Ils sont placés la tête en bas et les pieds en l'air et, dans cette position, sont déchirés cruellement par les démons armés de crocs et de morceaux de fer rougis au feu. C'est là le châtement de l'usage mauvais qu'ils ont fait de livres prohibés, et des homicides qu'ils ont commis par négligence ou par malice. C'est aussi la punition des fautes dont ils se sont rendus coupables en transgressant les ordonnances de l'Église et en soignant les malades sans les engager à se confesser et à se réconcilier avec Dieu.

Ceux qui ont négligé de s'instruire dans leur art ont les yeux arrachés. Ceux qui, s'étant illusionnés touchant leur science, ont fait partager à leurs clients un espoir trompeur de guérison, et ne leur ont pas conseillé de recevoir les derniers sacrements en temps utile, voient leurs cœurs arrachés et jetés à des démons en forme de chiens qui les déchirent.

En châtement du luxe et de l'ostentation qu'ils ont affichés dans leur manière de se vêtir, ils sont couverts d'un manteau de flamme. Mais cette flamme, comme tout feu infernal, ne brille pas. Au contraire, elle est obscure et engendre les ténèbres.

A ceux qui se sont montrés avides d'argent, les démons versent dans la bouche de l'or et de l'argent en fusion.

Continuellement ces malheureux médecins blasphèment le nom de Dieu et sont en butte aux reproches de leurs bourreaux : O âmes dolentes qui, malgré votre science, vous êtes laissés aveugler et tromper par votre amour des biens de la terre, maintenant que vous êtes plongés dans les supplices, personne ne vous plaindra.

LES PHARMACIENS MALHONNÊTES.

Les pharmaciens ignorants et cupides souffrent de très grandes peines comme les médecins coupables. Ils sont plongés dans une cuve pleine d'immondices qui les étouffent en punition des médicaments qu'ils n'ont pas composés suivant les ordonnances.

Les démons les soulèvent de cette cuve avec des crocs en les abreuvant d'outrages.

D'autres diables en forme de chiens leur arrachent le cœur, se le disputent à coups de dents et le déchirent. Ensuite ils les injurient et leur reprochent leur imprévoyance dans leurs méfaits.

LES JUGES VÉNAUX.

Après ceux qui ont fait tort à leur prochain par leurs fraudes de commerçants malhonnêtes, et ceux qui l'ont attaqué dans sa santé et son existence même, viennent ceux qui ont commis le mal envers leurs semblables dans des situations sociales encore plus élevées.

Le juge qui a vendu ses sentences à prix d'argent et rendu de faux jugements est coiffé d'une mitre de feu. Jeté d'abord dans une vaste cuve remplie d'or et d'argent liquéfiés, il en est retiré par les démons à l'aide de crocs enflammés et lancé à des diables en forme de lions pour leur servir de victimes. Ces derniers le labourent de coups de dents et de coups de grilles et le mettent en pièces.

LES MENTEURS ET FAUX TÉMOINS.

Les menteurs, et principalement les faux témoins, souffrent des peines semblables à celles des juges prévaricateurs. La langue leur est arrachée, les mains leur sont coupées. Ils sont tourmentés dans tous leurs sens par les démons qui les lèchent avec une horrible langue de feu. Après quoi ils sont jetés dans la même cuve que les juges et entendent les démons leur dire : Vous êtes maudits par Dieu à cause de vos mensonges et vous êtes plongés dans les brasiers éternels à

cause de vos forfaits.

L'amour de l'argent vous a trompés et des lions vous mettent en lambeaux.

Et le concert incessant des blasphèmes poussés par les damnés répond aux injures de leurs tortionnaires.

LES CALOMNIATEURS.

Au milieu d'une fournaise sont placés les calomniateurs. Chacun d'eux a pour bourreau un mauvais esprit présentant la forme d'un serpent à sept têtes. Avec la première le monstre arrache la langue du patient ; avec la deuxième il la mange ; il la crache dans le feu par la bouche de sa troisième ; puis, à l'aide de la quatrième il ramasse cette langue et la replace tout ardente dans le gosier du damné. De sa cinquième tête il lui arrache les yeux, de sa sixième lui extrait le cerveau de la tête par les trous des oreilles, et de la dernière le déchire à pleines dents par tout le corps. Ensuite il le lance dans le feu et le recouvre d'une sorte de vêtement de fer rouge.

D'autres démons mettent aussi en pièces les membres du malheureux en lui disant en même temps : Ame désolée qui t'es laissé tromper par ta sensualité et perdre par des mensonges dont tu faisais des vérités, qui te réjouissais dans les calomnies, tu souffres à présent dans le feu éternel, tu es tourmentée par le serpent et visitée par les suppôts de Lucifer. Durant l'éternité tu seras châtiée de la même manière.

LES MAUVAIS PRÉDICATEURS.

Les supplices endurés par les mauvais prêtres sont particulièrement terribles.

Les prédicateurs qui n'ont pas osé, par flatterie, reprendre ce qui était répréhensible, ou bien qui, en mêlant le faux au vrai, ont induit leurs auditeurs en quelque erreur, sont tenus prisonniers dans une fournaise pleine de ténèbres, de serpents et d'immondices, mordus et foulés par les reptiles avec cruauté.

Ceux qui se sont efforcés de plaire aux personnes en se refusant à les blâmer de leurs vices subissent une peine infâmante. Des démons en forme de chiens font leurs ordures devant eux et ces ordures sont déposées dans leur bouche. Ensuite la langue leur est arrachée par ces mêmes bourreaux et leur gosier est rempli de feu.

Ceux qui ont mêlé des propositions hérétiques à la vérité se voient arracher la langue, les oreilles et le cœur par ces mêmes diables à l'aspect de chiens. Après quoi ils sont étendus dans un bain de cailloux brûlants et recouverts de ces pierres. Pendant qu'ils sont dans cette position, leurs tortionnaires leur remplissent la bouche de plomb, de soufre et de poix liquéfiés et mélangés avec plusieurs autres matières.

Ceux qui se sont rendus coupables du péché de simonie supportent les mêmes peines, mais en outre les démons leur versent entre les lèvres de l'or et de l'argent fondus et leur adressent ces sanglants reproches : Maudits, qui durant votre vie terrestre avez été chargés de l'auguste mission de prêcher les vérités célestes, et qui, par vos paroles d'erreur, avez précipité tant d'âmes dans les supplices éternels, voici que vous y êtes plongés à votre tour en punition de vos enseignements pervers. Vous souffrez des tourments épouvantables. Ils ne cesseront jamais...

Et ces prédicateurs, qui n'ont su conduire ni les autres, ni eux-mêmes dans les voies du salut, poussent des cris de douleur et maudissent le Dieu qu'ils ont mal fait connaître.

LES CONFESSEURS INDIGNES.

Les confesseurs qui ont vendu les sacrements ont la bouche remplie d'or et d'argent en fusion et portent à leur cou un lourd instrument de supplice. Ainsi appesantis ils sont projetés dans une fosse où règne une obscurité profonde, et où s'entassent des monceaux d'immondices. Les démons les retirent de cette fosse en les soulevant au bout de crocs de fer rougis au feu dont la pointe blesse les chairs cruellement.

Dans ce lieu est disposée une sorte d'escalier sous lequel les diables allument du feu, et dont les marches sont hérissées de lames de rasoirs ardentes. Un démon se place à droite du damné et l'un de ses compagnons à gauche. Ils enfoncent dans ses épaules des crochets et le tirent, le long des marches, sur les lames aiguës des rasoirs enflammés.

Ces tortures sont infligées à ces malheureux confesseurs parce qu'ils ont excité leurs pénitents au mal. Les anges déchus les font sans cesse souvenir de leurs fautes en ces termes : Vous avez été élevés à une haute dignité et, par vos crimes, vous êtes tombés dans l'abîme de la perdition et dans les fournaises de l'enfer pour y souffrir des peines infinies. Vous avez méprisé les sacrements et Satan vous en châtie par nos mains.

LES SOUVERAINS PONTIFES.

Il n'est pas jusqu'aux Souverains Pontifes dont quelques-uns ne soient tombés de leur trône de gloire dans une telle désolation.

Ils y sont dégradés d'une façon analogue à celle dont sont dégradés en cette vie les prêtres et les clercs qui ont commis des fautes graves.

La peau de leur tonsure est arrachée et les doigts de leurs mains consacrées sont coupés. Mais cette peau et ces doigts sont placés dans un lieu moins méprisé.

Les démons prennent des morceaux de fer enflammés ressemblant à des mitres et les posent sur la tête de ces réprouvés.

Ces malheureux sont ensuite enfermés dans une prison plus obscure, plus noire que les autres lieux de l'enfer. Ces cachots sont remplis d'ordures et d'immondices. Ils y sont jetés et enfoncés la tête en bas.

Ce châtiment leur est infligé pour les punir de la manière indigne dont ils ont occupé la plus auguste chaire épiscopale du monde.

De ce lieu souillé et immonde, ils sont arrachés avec rage par les démons et lancés dans un brasier ardent. Bien qu'ils soient toujours dans le feu, comme tous les autres damnés, cependant ils éprouvent dans ce brasier une torture spéciale qui s'ajoute aux peines générales que souffrent tous les réprouvés.

S'ils ont commis le péché de simonie, ils subissent le supplice particulier à ceux qui ont trop aimé l'argent. Les diables

leur versent dans la bouche de l'or et de l'argent en fusion.

Ceux qui, malgré la sainteté de leur caractère, ont eu de mauvaises mœurs, sont placés entre deux tables de fer armées de clous enflammés très aigus et y sont cloués cruellement.

De mauvais esprits, en forme de loups rapaces, les arrachent de ces sortes d'immenses tenailles et les insultent en les déchirant de leurs dents : O Souverains Pontifes, leur disent-ils, qui dans un autre siècle avez occupé la plus haute position de la terre et avez été comblés de tant d'honneurs, combien à présent vous voilà misérables et méprisés ! Au sein des flammes, vous êtes dévorés par des loups furieux. Vous supporterez cette peine et beaucoup d'autres et vous n'aurez plus jamais de repos.

Toujours les démons se moquent de ces infortunés et toujours aussi ces criminels qui ont tant abusé de la grâce, maudissent le nom de Dieu et de ses saints.

LES MAGICIENS.

Ceux qui se sont écartés de la foi chrétienne d'une façon ou d'une autre subissent des châtiments d'un ordre différent.

Ceux qui ont pratiqué la magie, les sortilèges et les incantations sont placés dans la demeure moyenne de l'abîme, avec les âmes des égarés qui ont ajouté foi à leurs pratiques et y ont eu recours.

Ils demeurent dans les ténèbres et les supplices. Les démons les lapident avec des palets de fer rougis au feu. En outre, ils sont placés dans une sorte de cage semblable à celles dans lesquelles on exposait autrefois, à Rome les esclaves mis en vente. Cette cage est carrée et hérissée d'instruments de fer enflammés. En son milieu flambe un feu terrible.

Les âmes qui s'y trouvent emprisonnées sont pressées de toutes parts et comme écrasées par ces instruments de fer.

LES RENÉGATS ET LES APOSTATS.

Les renégats et les apostats sont coupés par le milieu à l'aide de scies de fer rouge sur lesquelles tombent des gouttes de plomb fondu. Mais aussitôt que ces damnés sont coupés en deux, leurs chairs se rejoignent pour pouvoir souffrir encore, et les démons leur versent de ce plomb fondu dans le gosier et leur infligent un grand nombre d'autres tortures.

LES EXCOMMUNIÉS.

Enfin les excommuniés sont jetés dans la gueule du dragon. Ils ne sortent pas du ventre du monstre comme les autres damnés, mais ils descendent jusque dans la queue de la bête infernale.

Cette queue, placée dans le séjour le plus profond de l'abîme, est remplie de poix, de soufre, d'huile bouillante et de fer qu'un feu ardent et terrible au-delà de toute expression maintient en état de liquéfaction.

Les démons qui se tiennent autour de cette partie du corps du dragon, mais non à l'intérieur, accablent ces âmes d'injures et de reproches et leur crient : Malheureuses, qui vous êtes laissé aveugler par vos passions et conduire par les désirs de vos sens, vos péchés vous ont liées et immobilisées en ce lieu, parce que vous n'avez pas craint, l'excommunication. Souffrez cette peine dure et cruelle et demeurez éternellement dans la queue du dragon pour y être dévorées par les feux qui ne s'éteindront jamais.

Et ces âmes répondent : Hélas! hélas ! Quels supplices, quelle douleur et quelle honte nous souffrons!...

CHAPITRE IV - LES LIMBES

Près de la porte de l'enfer, en un lieu appelé «les Limbes», se tient un ange. C'est dans ce lieu que furent placés pour un temps les saints de l'Ancien Testament.

Cette demeure est séparée des prisons de l'abîme où sont tourmentés les démons. Elle est placée au-dessus du dragon et de Lucifer, le tyran enchaîné, et de tous les séjours infernaux.

Il n'y existe ni mauvais esprits, ni serpents, ni feu, ni froid, ni odeur désagréable; on n'y entend ni hurlements, ni blasphèmes; on n'y subit aucune autre peine que celle de l'obscurité.

C'est là que sont envoyés les petits enfants morts sans baptême. Ils n'y éprouvent d'autre souffrance que celle qui résulte des ténèbres.

Les Limbes sont partagés en trois parties étagées les unes au-dessus des autres.

Dans la plus élevée sont placés les petits enfants engendrés par des chrétiens et morts sans baptême.

Dans celle du milieu demeurent les enfants des Juifs, morts en bas âge, qui n'ont encore commis aucune faute. Cependant leur séjour est rempli de ténèbres plus épaisses que celui des enfants nés de chrétiens.

Enfin dans la partie inférieure sont enfermés les petits enfants morts sans baptême et issus des unions illégitimes de parrains et de marraines, de moines, de religieuses et d'autres personnes, tant hommes que femmes, engagées dans les liens du sacerdoce ou astreintes au vœu de chasteté. En ce lieu l'obscurité est plus profonde que dans les deux autres parties des Limbes.